

DEPARTEMENT  
DU DOUBS  

---

ARRONDISSEMENT  
DE PONTARLIER  

---

CANTON  
DE PONTARLIER  

---

VILLE DE PONTARLIER

## PROCÈS-VERBAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024

18 heures 30

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

**PRÉSENTS** : Mesdames HERARD, BOBILLIER, COLIN et CUENOT  
Messieurs BEDOURET, TOULET, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN

**EXCUSÉS** : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET et BULIARD,  
Messieurs VIVOT et BRUN-BARONNAT

**PROCURATIONS** : Monsieur VIVOT à Monsieur GENRE  
Madame DROZ-BARTHOLET à Monsieur TOULET

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 10 – votants : 12

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 20 novembre 2024

Secrétaire de séance : Eléonore JEBRANI

---

---

### **Ordre du jour** :

- 1 - ACTION SOCIALE – Personnes âgées/personnes handicapées - Tarification du dispositif de téléalarmes
- 2 - ACTION SOCIALE – Personnes âgées et en situation de handicap – Convention entre le CCAS et Mondial Assistance
- 3 - PETITE ENFANCE - MICRO-CRECHE HOUTAUD - Validation du projet de fonctionnement de la structure
- 4 - PETITE ENFANCE - Crèche familiale Capucine, Crèche collective P'tits Loups, Multi-accueil Pirouette, Micro-crèche Arc en Ciel, Micro-crèche Au clair de la Lune, Micro-crèche de Houtaud - Convention entre le CCAS et un professionnel pédiatrique
- 5 - PETITE ENFANCE - RELAIS PETITE ENFANCE - Subvention du Département – Aide au financement des animateurs de relais
-

- 6 - PETITE ENFANCE - Relais Petite Enfance - Avenants aux conventions de mise à disposition du service Relais Petite Enfance avec les Communautés de Communes du Pays du haut-Doubs : Altitude 800 Espace Levier - Val d'Usiers, du plateau de Frasne - Val du Drugeon, du Grand Pontarlier, Entre Doubs et Loue, des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.
- 7 - Information / Questions Réponses et approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30 alors que le quorum est atteint après avoir rappelé la liste des membres présents, excusés et les procurations.

### **1 – ACTION SOCIALE – Personnes âgées/personnes handicapées - Tarification du dispositif de téléalarmes**

Monsieur le Président présente les modifications de tarification du système de téléalarme.

Madame La Vice-Présidente rappelle que cette convention est présentée toutes les années à l'approbation des membres du conseil d'administration. Le CCAS reste le fournisseur du système le moins cher du marché.

Monsieur LECLERC demande des renseignements sur la fiabilité du matériel, Madame la Vice-Présidente le rassure sur la rareté des incidents, ce matériel étant adapté au public bénéficiaire.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent le Président à appliquer les barèmes ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### **2 – ACTION SOCIALE – Personnes âgées et en situation de handicap – Convention entre le CCAS et Mondial Assistance**

Monsieur Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser la signature de la convention avec Mondial Assistance permettant le renouvellement du partenariat utile pour la bonne fonction du service de téléalarme.

Le Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise son Président ou son représentant à signer la convention avec GTS Mondial Assistance.

### **3 - PETITE ENFANCE - MICRO-CRECHE HOUTAUD - Validation du projet de fonctionnement de la structure**

Monsieur le Président fait tout d'abord le point sur l'état des lieux des Établissements d'Accueil du jeune Enfant à Pontarlier et rappelle le partenariat conventionné ente la CCGP et le CCAS pour la gestion de celles-ci. Concernant la future Micro-crèche d'Houtaud qui se nommera 1,2,3 Soleil, l'ouverture est programmée pour le 10 mars 2025. Sa gestion, à l'instar des autres structures, sera confiée au CCAS.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent le règlement de fonctionnement de la micro-crèche intercommunale d'Houtaud applicable au 1<sup>er</sup> Mars 2025.

### **4 - PETITE ENFANCE - Crèche familiale Capucine, Crèche collective P'tits Loups, Multi-accueil Pirouette, Micro-crèche Arc en Ciel, Micro-crèche Au clair de la Lune, Micro-crèche de Houtaud. - Convention entre le CCAS et un professionnel pédiatrique**

Monsieur le Président rappelle le besoin de conseils par un médecin pédiatre permettant de soutenir les professionnels des crèches. Mme DAUFFER accepte de remplir ce rôle concrétisé par la convention présentée pour des prestations qui s'élèvent à 95 euros par heures d'intervention.

Monsieur Toulet demande si une promotion est visible dans les crèches concernant la vaccination, Monsieur Château explique qu'aucune promotion n'est faite en dehors de la vérification de l'obligation de vaccination de la PMI.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent la Vice-présidente du C.C.A.S. à signer ladite convention.

#### **5 - PETITE ENFANCE - RELAIS PETITE ENFANCE - Subvention du Département – Aide au financement des animateurs de relais**

Dans le cadre du développement de sa politique en faveur de la Petite Enfance, le Département du Doubs a décidé de participer au financement des postes des animateurs du Relais Petite Enfance de Pontarlier. Afin de formaliser cette décision, une convention doit être signée entre le CCAS de Pontarlier et le Département du Doubs.

Cette subvention s'élève à 8 500 € par poste équivalent temps plein (ETP) et en année pleine.

Aussi, pour l'année 2024, le Département du Doubs a décidé d'attribuer au CCAS de Pontarlier une subvention globale de 42 500 € à titre de participation au financement de 5 équivalents temps plein d'animateur de relais.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorisent son Président à signer la convention conclue du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

#### **6 - PETITE ENFANCE - Relais Petite Enfance - Avenants aux conventions de mise à disposition du service Relais Petite Enfance - avec les Communautés de Communes du Pays du haut-Doubs : Altitude 800 Espace Levier - Val d'Usiers, du plateau de Frasne - Val du Drugeon, du Grand Pontarlier, Entre Loue et Doubs, des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs**

Comme chaque année, il convient de renouveler par avenant la mise à disposition des animatrices du Relais Petite Enfance avec les communautés de Communes Altitude 800 Espace Levier-Val d'Usiers, du plateau de Frasne - Val du Drugeon, du Grand Pontarlier, de Montbenoit ainsi que des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs. Les conditions de cette mise à disposition sont les suivantes :

- le coût des interventions du Relais Petite Enfance est réactualisé chaque année et prend en compte la moyenne des salaires et charges patronales des animatrices pour la participation aux temps de professionnalisation des assistants maternels,
- le barème kilométrique fixé par l'administration fiscale,
- les frais d'administration générale comprenant les fournitures administratives, le matériel pédagogique et éducatif, la participation à la permanence téléphonique quotidienne, la participation aux rendez-vous au siège du Relais ainsi que le temps de travail de l'agent d'accueil du CCAS relatif au Relais comme définis dans chaque avenant.

Les membres du Conseil d'Administration, cet exposé entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valident et d'autorisent son Président ou son représentant à signer :

- l'avenant N°20 avec la Communauté de Communes Altitude 800 Espace Levier-Val d'Usiers,
- l'avenant N°20 avec la Communauté de Communes du plateau de Frasne - Val du Drugeon,
- l'avenant N°3 avec la Communauté de Communes Grand Pontarlier,
- l'avenant N°2 avec la Communauté de Communes Entre Loue et Doubs,
- l'avenant N°2 avec la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs.

#### **7 – Information / Questions - Réponses et approbation du compte rendu de la séance précédente**

Monsieur Toulet s'interroge sur le taux horaire du Docteur Allimann lors des séances d'analyse de la pratique professionnelle présenté dans le compte-rendu des décisions prises. Madame la Vice-Présidente explique que ces séances sont collectives, ce qui explique la différence de tarifications avec les délibérations passées.

Le compte-rendu de la séance du 24 septembre 2024 n'apporte aucune remarque, ni demande de modification ou de suppression. Il est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président rappelle le prochain Conseil d'Administration prévu le 17 décembre 2024 à 18h30. Il annonce également les séances prévues pour le premier semestre 2025, soit le 28 janvier, le 11 mars, le 8 avril, le 27 mai et le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Ensuite, Monsieur le Président signale le début de la maraude hivernale du CCAS.

Puis, Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration d'une proposition partenariale entre les services de l'État, de justice, de santé, des associations qu'il souhaiterait soumettre à Monsieur le Préfet pour la gestion des personnes en état de crise.

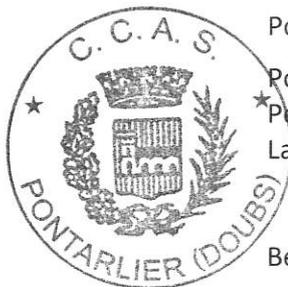
Enfin, Monsieur le Président remercie Monsieur Chateau pour son passage rapide à la direction du CCAS, ce dernier ne souhaitant pas continuer pour raisons personnelles. Il informe, par ailleurs, les membres du Conseil d'Administration que la procédure de recrutement d'un nouveau directeur est lancée.

La séance est levée à 19h10.

Secrétaire de séance



Eléonore JEBRANI



Pontarlier le 17 décembre 2024

Pour extrait conforme,  
Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente,



Bénédicte HERARD